



## MÉMOIRE

présenté par

L'Association québécoise des arénas et  
des installations récréatives et sportives (AQAIRS)

au

Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique  
Education, Loisir et Sport

dans le cadre de l'implantation

d'un programme d'aide financière visant le remplacement ou la modification  
des systèmes de réfrigération dans les arénas et les clubs de curling

Janvier 2011

## Table des matières

1. Introduction.....	3
2. L'Association québécoise des arénas et des infrastructures récréatives et sportives (AQAIRS).....	3
3. Le contexte.....	4
4. La position de l'AQAIRS.....	5
4.1 Le choix des technologies de réfrigération .....	5
4.2 Le développement de l'expertise en systèmes de réfrigération .....	6
4.3 Le programme de subventions.....	7
5. Conclusion.....	8

## **1. Introduction**

L'Association québécoise des aréas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS) est heureuse de vous faire part de ses commentaires relativement à la mise en œuvre d'un programme d'aide financière visant le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération dans les aréas et les clubs de curling afin d'éliminer les substances appauvrissant la couche d'ozone.

Nous souhaitons ainsi profiter de l'occasion pour manifester notre soutien au gouvernement dans cette démarche de développement durable visant la protection de notre environnement, mais aussi la mise aux normes d'installations qui ont un impact important sur la qualité de vie d'un grand nombre de citoyens québécois en permettant la pratique d'activités sportives et récréatives. C'est avec beaucoup d'enthousiasme et dans un esprit de collaboration que nous entendons contribuer à la réalisation de cet important projet collectif.

## **2. L'Association québécoise des aréas et des infrastructures récréatives et sportives (AQAIRS)**

Avec nos 400 membres répartis dans toutes les régions du Québec, ainsi que la centaine de membres-associés intervenant sur le plan commercial et industriel dans notre secteur, il est clair que l'AQAIRS est de loin le principal regroupement d'infrastructures sportives et récréatives au Québec et qu'elle rejoint la très grande majorité des gestionnaires d'aréas publics, institutionnels et privés visés par le programme de modification des systèmes de réfrigération. Nos objectifs, outre la représentation et la formation de nos membres, visent surtout le respect et l'amélioration de l'ensemble des normes touchant la santé et la sécurité des participants, ainsi que l'intégrité de nos bâtiments, afin d'être en mesure de continuer à favoriser l'adoption de modes de vie actifs dans la population.

Connue initialement sous le nom d'Association des aréas du Québec (AAQ) depuis 1964, l'AQAIRS est depuis longtemps un joueur important dans la promotion de l'efficacité énergétique. Elle y est impliquée directement depuis plus de 10 ans, ayant participé avec

Hydro-Québec, Gaz Métro et Camnet à la mise en place du programme PIRAQ (programme d'intervention en réfrigération dans les arénas du Québec) qui visait déjà à stimuler l'implantation dans nos installations de mesures diminuant la consommation électrique et réduisant l'émission des gaz à effet de serre, tout comme le programme OPTER (optimisation en réfrigération) de l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec dont nous faisons aussi la promotion depuis 3 ans auprès de nos membres.

Par exemple, dans le cadre du programme PIRAQ, nos spécialistes accompagnent les gestionnaires d'installation dans la préparation des différentes demandes de soutien en aidant les firmes de génie-conseil à cheminer dans les différents programmes de subvention disponibles et en les conseillant sur les différentes technologies de pointe en efficacité énergétique. À ce jour, l'AQAIRS a accompagné près de 50 responsables d'installation dans leurs projets

L'AQAIRS est aussi une des trois associations formant l'Alliance québécoise du loisir public (AQLP) qui offre des services de formation, de représentation et de relations avec les fournisseurs à ses 1,600 membres intervenant au niveau local et régional dans les domaines des sports, des loisirs et de la culture et qui ont un impact important sur la qualité de vie de plus de 90 % des citoyens québécois.

### **3. Le contexte**

Le Québec compte au moins 350 arénas (dont 306 sont membres de l'AQAIRS) sur son territoire et la plupart de celles-ci ont été construites avant 1980. Les systèmes de réfrigération de la majorité de ces installations utilisent encore le fréon comme agent réfrigérant, un gaz maintenant réputé endommager la couche d'ozone qui entoure la terre et la protège des rayons ultra-violet du soleil. Or, en vertu du Protocole de Montréal visant la réduction et l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone, l'utilisation de ce gaz sera interdite et les arénas et les centres de curling du Québec devront le remplacer comme agent réfrigérant d'ici 2020.

Dans son dernier budget en mars 2010, le gouvernement a annoncé que le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique serait doté d'une enveloppe additionnelle

de 160 millions de dollars afin de permettre le financement à hauteur de 50 % des coûts associés directement au remplacement ou à la modification de ces systèmes de réfrigération.

#### **4. La position de l'AQAIRS**

Ainsi que nous l'avons déjà affirmé, nous sommes naturellement en accord avec un tel programme, autant pour ses bienfaits sur le plan environnemental que pour le soutien qu'il accordera aux gestionnaires d'infrastructures pour la réalisation de ces coûteux travaux. L'AQAIRS peut vous confirmer dès maintenant son intention de collaborer entièrement à ce programme en mettant à la disposition de ses membres ses ressources et l'expertise qu'elle a développée avec ses partenaires dans le cadre du programme PIRAQ. Nous croyons ainsi être en mesure de guider et soutenir l'ensemble des gestionnaires de ces infrastructures sportives dans le processus de modification ou de remplacement de leurs systèmes de réfrigération.

C'est aussi dans cet esprit de collaboration, mais surtout avec le souci de la sécurité des citoyens et le maintien d'une bonne qualité de services à notre clientèle que nous nous permettons maintenant de partager certaines considérations concernant les aspects techniques liés à la modification des systèmes, au développement de l'expertise dans ce domaine ainsi qu'au programme de subventions comme tel afin que celles-ci n'aient pas d'impact négatif sur la réalisation de ce programme

##### **4.1 Le choix des technologies de réfrigération**

Nous croyons qu'il est important pour le gouvernement de tenir compte de l'apparition de nouvelles techniques émergentes en matière de réfrigération (par exemple, le CO<sup>2</sup>) dans l'implantation de ce programme et de permettre éventuellement l'utilisation de ces nouvelles technologies dans le cas où celles-ci auront été effectivement analysées et évaluées conforme par les instances gouvernementales spécialisées.

Par ailleurs, nous avons aussi eu écho d'études actuellement menées à la Régie du Bâtiment qui modifieraient à la baisse la norme concernant la distance critique entre deux compresseurs de systèmes à l'ammoniac, norme qui prévoit un écart actuel de 23 pieds. Or,

si cette norme est effectivement revue à la baisse, il est clair que certains travaux d'agrandissement de salles mécaniques ne s'avéreront plus nécessaires et que des frais importants pourraient être évités. Il nous semble important que des communications soient effectuées dans les plus brefs délais avec la Régie du Bâtiment afin de s'assurer que le programme tienne compte de cette éventualité afin d'éviter des dépenses inutiles.

Dans le même esprit, à l'AQAIRS, nous sommes particulièrement conscients des risques qu'engendre l'utilisation de substances réfrigérantes comme l'ammoniac, et c'est pourquoi nous souhaitons que le cahier de normes du programme gouvernemental exige l'implantation de mesures strictes assurant totalement la sécurité du public et celle du personnel des installations, tels la mise en place de systèmes d'alarme adaptés et le développement de plans d'urgence spécifiques en cas de fuite de gaz.

#### **4.2 Le développement de l'expertise en systèmes de réfrigération**

Le développement de l'expertise en systèmes de réfrigération nous apparaît comme une condition gagnante à la réalisation du programme. En effet, il faut s'assurer qu'il y ait suffisamment d'intervenants aptes à agir dans le domaine de la réfrigération (consultants – entrepreneurs – inspecteurs – pompiers) afin que le programme puisse se réaliser de façon sécuritaire et dans les délais impartis. Dans ce sens, il nous apparaît important d'assurer la promotion de la formation en réfrigération (étude — conception — sécurité) afin d'accréditer un plus grand nombre de consultants et d'entrepreneurs aptes à accomplir les travaux, augmentant ainsi la disponibilité de fournisseurs et évitant la présence de charlatans qui s'improvisent spécialistes lors des appels d'offres.

Nous souhaitons aussi attirer votre attention sur la nécessité de déployer un nombre suffisant d'inspecteurs des organismes gouvernementaux concernés (particulièrement de la Régie du bâtiment) afin de suivre les travaux qui auront normalement lieu de façon très concentrée au cours de la période d'avril à septembre afin de nuire le moins possible à l'offre de services des installations.

### 4.3 Le programme de subventions

Nous comprenons que le programme tel que proposé actuellement remboursera 50 % des sommes consacrées uniquement au remplacement ou à la modification du système de réfrigération. Cependant, compte tenu de la vétusté d'un grand nombre d'infrastructures, les travaux nécessaires iront souvent bien au-delà du remplacement ou de la modification du seul système de réfrigération. Nous souhaitons donc qu'effectivement soit compris dans le calcul de la subvention le coût des travaux de mise aux normes ou d'ajustement des systèmes connexes ainsi que les modifications structurelles aux bâtiments qui pourraient s'avérer nécessaires.

Par ailleurs, il nous apparaît aussi pertinent de pouvoir inclure les autres travaux d'efficacité énergétique du bâtiment dans le projet, surtout si ces mesures sont reliées directement à la réfrigération et pourraient être réalisées au même moment. La réalisation de ces travaux en une seule séquence pourrait représenter des économies appréciables et permettre de réaliser immédiatement d'importantes économies d'énergie, participant ainsi aux objectifs gouvernementaux sur le plan environnemental et évitant la réalisation de ces travaux lors d'années subséquentes.

Nous comprenons cependant que le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique ne dispose pas des ressources qui permettrait la réalisation de l'ensemble de ces travaux, mais nous sommes naturellement au fait de l'existence des autres programmes de soutien financier d'Hydro Québec et de l'Agence pour l'efficacité énergétique pour les aréas et les clubs de curling et c'est pourquoi nous proposons qu'un cumul des subventions gouvernementales soit autorisé jusqu'à un maximum de 66% (50% ou montant maximum prévu par le FONDS (MELS) ET 16% des autres partenaires) pour les projets présentant une amélioration globale de l'efficacité énergétique.

Nous croyons que cette mesure pourrait s'avérer un incitatif important pour les municipalités et autres institutions ou corporations communautaires propriétaires d'aréas à investir dans leurs installations en mettant à niveau l'ensemble des systèmes dans un seul chantier. Sans compter que ce cumul pourrait représenter un apport important aux efforts de relance sur le plan économique.

## **5. Conclusion**

En conclusion, nous nous permettons de répéter que nous souhaitons que nos propositions en matière de jumelage de programmes de subvention soient considérées de façon avantageuse par le gouvernement afin de favoriser la mise à niveau de l'ensemble des aréas du Québec sur le plan de l'efficacité énergétique et que soient effectivement mis en place les programmes de développement de l'expertise dans ces domaines qui en permettront la réalisation.

Mais nous réitérons aussi notre intention de collaborer entièrement aux objectifs gouvernementaux d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone dans les aréas et clubs de curling d'ici 2020 en mettant nos ressources et expertises à la disposition de nos membres, et en participant aux campagnes d'information qui s'avéreront nécessaires afin de sensibiliser les gestionnaires, conseils municipaux ou organismes sans but lucratif propriétaires d'aréas à l'importance de modifier leurs systèmes de réfrigération actuels afin de protéger notre environnement.